

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 19 octobre 2022, à 18h30, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :
Madame Normande Hébert, conseillère poste numéro 2

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2022-10-135 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉE

3. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Adoption de la programmation no.3 de la TECQ 2019-2023;

2022-10-136 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION NUMÉRO.3 DU PROGRAMME D'AIDE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023);

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité du village de Warden approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité du village de Warden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.3 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

3.2 Demande d'aide financière au programme PRACIM volet 1;

202-10-137 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRACIM VOLET 1;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a fait faire en août 2022, une analyse de qualité de l'air et du bâtiment de son centre communautaire et hôtel de ville;

ATTENDU QUE le bâtiment du centre communautaire et hôtel de ville date de la dernière guerre mondiale;

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal du village de Warden autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRACIM volet1;

QUE la Municipalité du village de Warden a pris connaissance du guide PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité du village de Warden s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Municipalité du village de Warden confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme d'aide PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

3.3 Analyse du développement du territoire urbain de la MRC Haute-Yamaska – résolution d'intention de projet de développement domiciliaire;

2022-10-138 ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE URBAIN DE LA MRC HAUTE-YAMASKA – RÉOLUTION D'INTENTION DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE;

ATTENDU QUE La municipalité du village de Warden a accordé un mandat à la firme Daniel Touchette, arpenteur-géomètre en juin 2020 (résolution 2020-06-076) pour dans un premier temps, rassembler les informations pertinentes à une demande d'exclusion de la zone agricole, pour le lot 3 988 368, lequel est contigu au périmètre d'urbanisation et appartient à la municipalité du village de Warden. Et dans un 2^e temps pour présenter une demande d'exclusion à la CPTAQ en collaboration avec la MRC Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE La municipalité avait déjà en main une étude sur le potentiel acéricole du lot 3 988 369, effectuée en 2016 par le Groupement Forestier du Haut-Yamaska inc, laquelle étude concluait que : « **Suite à un inventaire forestier réalisé selon les normes du Ministère des Forêts et de la Fédération des Producteurs Acéricoles du Québec, nous sommes d'avis que le lot n'a pas de potentiel acéricole au sens de la LPTAA, et que l'exclusion du lot 3 988 368 n'aura pas d'impact sur la ressource acéricole.** »

ATTENDU QUE Selon le Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA) 2020-2024 de la MRC La Haute-Yamaska actuellement en vigueur le lot 3 988 368 est classifié comme étant majoritairement un sol de Classe 5 et 7, donc avec très peu de potentiel agricole.

ATTENDU QUE La firme Daniel Touchette arpenteur-géomètre a procédé à certaines vérifications confirmant la possibilité de procéder à une demande d'exclusion pour le lot 3 988 368. La Firme a également suggéré d'ajouter les lot contigus 3 988 743, étant un ancien chemin montré à l'originaire, et appartenant aussi à la municipalité du village de Warden et le lot 3 988 240, étant le résidu de la terre située de l'autre côté de la route 243 (ancien lot 644 partie du cadastre de canton de Shefford), suite à la reconfiguration et l'élargissement de ladite route par le MTQ. Ledit lot 3 988 240 étant actuellement la propriété de Ferme Lacabert inc, il fera partie de la demande d'exclusion pour éviter de laisser un petit résidu entre la route et le projet.

ATTENDU QUE La municipalité a fait préparer une caractérisation biologique par Enviro-Guide A.L. inc. laquelle étude fut complétée en septembre 2021.

ATTENDU QUE Suite à la réception de l'étude l'arpenteur-géomètre de la Firme, Mme Émilie Martin-Ouellet a préparé une première version de projet de lotissement sous sa minute 3930 le 4 octobre 2022.

ATTENDU QUE ce plan projet de lotissement démontre un potentiel de 99 terrains à bâtir, lesquels seraient desservis par l'aqueduc municipal (1 service).

ATTENDU QUE La municipalité désire voir sa municipalité croître, mais qu'elle ne possède actuellement aucun terrain vacant de dimensions suffisantes pour permettre le développement d'un nouveau quartier résidentiel attrayant pour les jeunes familles désirant s'établir dans la municipalité.

ATTENDU QUE le Conseil de Ville est satisfait du projet de lotissement proposé par l'arpenteur-géomètre et qu'elle désire poursuivre les démarches pour une éventuelle exclusion de la zone agricole de ces lots.

ATTENDU QUE la municipalité désire aviser la MRC de La Haute-Yamaska de ses démarches actuellement en cours afin qu'elle puisse en tenir compte dans le cadre du processus de révision de son Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD).

Sur proposition de : Monsieur Serge Blanchard

Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden, approuve cette première version du plan projet de lotissement préparé sous la minute 3930 et demande à la Firme Daniel Touchette, arpenteur-géomètre de poursuivre son mandat en procédant avec les étapes suivantes pour préparer, en collaboration avec une firme d'urbaniste, le dossier de demande d'exclusion à être présenté à la MRC Haute-Yamaska puis à la CPTAQ.

QUE La présente résolution soit transmise à la MRC de La Haute-Yamaska afin que cette dernière soit au fait des démarches actuellement en cours dans la municipalité du village de Warden et puisse donc en tenir compte dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement et de développement, afin de ne pas empêcher le dépôt d'une telle demande.

ADOPTÉE

3.4 Octroi du contrat de vidanges des boues à l'usine des eaux usées;

2022-10-139 OCTROI DU CONTRAT DE VIDANGES DES BOUES À L'USINE DES EAUX USÉES;

ATTENDU QUE la dernière vidange des boues de l'usine des eaux usées avait été effectuée en décembre 2015;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a octroyé un mandat à la firme SIMO inc. en septembre 2021 via sa résolution 2021-09-122 pour le mesurage et l'analyse des boues de son usine d'épuration des eaux usées en prévision d'une vidange de ceux-ci à l'automne 2022;

ATTENDU QUE quelques autres analyses ont été demandées et effectuées afin de s'assurer de la qualité des boues, de la valoriser si possible et d'en disposer au meilleur coût pour la municipalité;

Sur proposition de : Madame Barbara Talbot
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte l'offre de service de la Firme Enviro5 tel que présentée pour un montant de 66,850.00 \$ plus les taxes applicables.

Cette résolution est annulée et sera reporté à la séance régulière du 2 novembre prochain suite à une mauvaise information concernant le montant des travaux

ADOPTÉE

3.5 Félicitations à notre députée de Brome Missisquoi, ainsi qu'à tous les député(es) des circonscriptions voisines de celle de Brome-Missisquoi;

2022-10-140 FÉLICITATIONS À NOTRE DÉPUTÉE DE BROME MISSISQUOI, AINSI QU'À TOUS LES DÉPUTÉS DES CIRCONSCRIPTIONS VOISINES DE CELLE-CI;

ATTENDU QUE des élections générales au Québec ont eu lieu le 3 octobre dernier;

ATTENDU QUE la députée de Brome-Missisquoi ainsi que tous les députés des circonscriptions voisines ont été réélus lors de l'élection du 3 octobre dernier.

Sur proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden désire féliciter la députée de sa circonscription, madame Isabelle Charest pour sa réélection, ainsi que tous les députés des circonscriptions voisine, et leur souhaite tout le succès désiré pour leurs prochains mandats.

ADOPTÉE

3.6 Adoption de la version modifiée du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée de la MRC de Rouville;

Le directeur général dépose l'adoption de la version modifiée du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée de la MRC de Rouville, reçu par courriel de monsieur Éric de la Sablonnière de la MRC de la Haute-Yamaska;

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19h52.

Adoptée ce 19 octobre 2022

Robert Désilets
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Philip Tetrault
maire